

<https://snetap-fsu.fr/Rentree-2021-Revalorisation-salariale-des-enseignant-es-des-declarations-en.html>



# Rentrée 2021 : Revalorisation salariale des enseignant.es, des déclarations en trompe-l'oeil !

- Métiers - Enseignant.e - Carrière, rémunération, conditions de travail -  
Date de mise en ligne : mercredi 1er septembre 2021

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---

La revalorisation Fantôme : avec le simulateur ci-dessous, nous vous proposons de découvrir l'ampleur de la baisse de notre pouvoir d'achat de ces dernières années et surtout l'absence de réponse à la hauteur du gouvernement malgré les multiples déclarations et annonces médiatiques !

Vérifiez votre situation : Agent.e titulaire, quel aurait du être votre traitement si la valeur du point d'indice avait suivi l'inflation ? Quels sont les effets des mesures gouvernementales ?

Partagez cette page pour faire connaître la réalité de notre situation salariale !

[Découvrez le simulateur du site du SNES-FSU](#)

Dans le flot d'annonces concernant la rentrée scolaire à nouveau essentiellement axée sur la situation sanitaire et les consignes à appliquer, l'une d'entre elles concerne la revalorisation des salaires des enseignants. (Allocution du Ministre de l'Education mercredi 25 août 2021).

On pourrait se dire « ENFIN » depuis le temps que les enseignants - comme tous les fonctionnaires et contractuel.les - subissent le gel du point d'indice, une bonne nouvelle qui fait suite aux augmentations de salaires en début de carrière annoncées lors du Grenelle de l'Éducation et mises en application fin mai 2021.

A l'agriculture, les textes avaient été présentés lors du [CTM](#) du 9 juillet dernier ([lire ici](#)).

Cette prime d'attractivité devait concerner essentiellement les enseignant.es néo-titulaires ayant une à deux années d'ancienneté. Mais en cette rentrée scolaire 2021, le ministre de l'Éducation Nationale a fait le choix d'étendre cette prime aux enseignant.es en milieu de carrière, soit jusqu'au 9ème échelon (22 ans de carrière). Bravo... Cela représente 58 % des enseignant.es qui vont bénéficier de cette augmentation de salaire. Mais il y a un « hic ». Cette nouvelle répartition se fera à moyen constant ! Ce sont des termes que nous connaissons bien dans l'enseignement ! Cela signifie qu'avec pratiquement la même enveloppe budgétaire (266 millions au lieu de 245 millions d'euros) la prime initialement prévue sera moindre (-50%). Elle sera de 57 euros net par mois pour les néo-titulaires et de 29 euros net par mois pour les enseignants en milieu de carrière (14 à 22 années d'ancienneté)... Et encore moins pour les contractuel.les !

Qu'en est-il des 42 % restant non concernés par cette prime d'attractivité ? Le SNETAP-[FSU](#) au côté de sa fédération continue de demander une revalorisation du point d'indice seul garant d'une réelle revalorisation salariale pour toutes et tous.

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2021/08/26082021Article637655627716017675.aspx>